



## Conseil<sup>1</sup> TRANSPORTS, télécommunications et énergie, 3 décembre 2014

**Début:** 10h00  
**Lieu:** Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles  
**Président:** Maurizio LUPI, Ministre italien des infrastructures et des transports

Les points suivants seront examinés lors de cette session:

### **Activités non législatives**

#### QUESTIONS ET RÉSEAUX INTERMODAUX

- Examen de la stratégie Europe 2020; Projet de conclusions du Conseil sur "L'infrastructure des transport et le réseau transeuropéen" (**en session publique<sup>2</sup>**)  
*Adoption*

### **Délibérations législatives (en session publique <sup>2</sup>)**

#### AVIATION

- CUE II+
  - a) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la mise en œuvre du ciel unique européen (CUE II+)
  
  - b) Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 216/2008 dans le domaine des aéroports, de la gestion du trafic aérien et des services de navigation aérienne (CUE II+)  
*Orientation générale*

### **Activités non législatives**

#### TRANSPORTS MARITIMES

- Proposition de décision du Conseil autorisant les États membres à signer et/ou ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, la convention internationale de 1995 sur les normes de formation du personnel des navires de pêche, de délivrance des brevets et de veille de l'Organisation maritime internationale  
*Accord de principe*

---

<sup>1</sup> 3352ème session du Conseil de l'Union européenne.

<sup>2</sup> Le Conseil siège en public lorsqu'il délibère ou vote sur des actes législatifs. La première délibération du Conseil sur des propositions non législatives importantes relatives à l'adoption de normes juridiquement obligatoires est également publique. Le Conseil tient régulièrement des débats publics sur des questions importantes touchant aux intérêts de l'Union et de ses citoyens, ainsi que sur les programmes du Conseil et de la Commission.

## ***Délibérations législatives (en session publique <sup>2</sup>)***

### TRANSPORTS TERRESTRES

- Quatrième paquet ferroviaire
  - a) Proposition de modification de la directive 2012/34/UE établissant un espace ferroviaire unique européen, en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer et la gouvernance de l'infrastructure ferroviaire
  - b) Proposition de modification du règlement (CE) n° 1370/2007 en ce qui concerne l'ouverture du marché des services nationaux de transport de voyageurs par chemin de fer (Obligations de service public)  
*Rapport sur l'état d'avancement des travaux*
  - c) Proposition d'abrogation du règlement (CEE) n° 1192/69 relatif aux règles communes pour la normalisation des comptes des entreprises de chemin de fer  
*Orientation générale*

\* \* \*

### **Les débats publics / délibérations publics<sup>1</sup>:**

La liste des points pour un débat public sera disponible sur la page [Open Sessions](#) du site-web du Conseil.

\* \* \*

### **Conférence de presse:**

- à la fin de la réunion, vers 13h30

\* \* \*

*Les conférences de presse et manifestations publiques par transmission vidéo: [video.consilium.europa.eu](http://video.consilium.europa.eu)  
La transmission vidéo, en qualité "diffusion" (MPEG4) et galerie de photos: [www.eucouncil.tv](http://www.eucouncil.tv)*

---